

**Convention cadre entre  
Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA)  
et  
L'Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en  
intervention Sociale (UNAFORIS)**

**ENTRE**

- **Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active**, sis 24 rue Marc Seguin 75883 Paris Cedex 18, association loi de 1901 désignée ci-après les CEMEA,

Représentés par leur Directeur Général, Monsieur Jean-Luc Cazaillon,

Les CEMEA, mouvement d'éducation nouvelle, association d'éducation populaire, et organisme de formation professionnelle sont porteurs depuis plus de 70 ans, d'une large expérience sociale et collective.

Les CEMEA sont reconnus d'utilité publique et sont agréés par les ministères de l'Education nationale, des Sports, de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, de l'Action sociale, de la Culture et de la Communication, des Affaires étrangères...

Les CEMEA sont organisés en réseau national, européen et international. Leur projet s'appuie sur les valeurs de l'éducation nouvelle et la mise en action des individus, par les méthodes d'éducation active. Les Ceméa sont un mouvement de personnes engagées dans des pratiques, pour transformer les milieux et les institutions.

Ils sont un organisme de formation offrant une diversité de stages ancrés dans les réalités quotidiennes de l'éducation, de l'animation, de la santé et de l'action sociale qui accueillent chaque année plus de 70 000 personnes, et proposent des espaces de recherche et de rencontres articulés avec l'organisation de manifestations publiques.

D'une part,

et

- **L'Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en intervention Sociale**, sise 8 rue Mayran 75009 Paris, association loi de 1901 désignée ci-après l'UNAFORIS,

Représentée par son Président, Monsieur Pierre Gauthier,

L'UNAFORIS est une association créée en décembre 2008 qui réunit, au 1er janvier 2012, l'ensemble des centres de formation en travail social, précédemment adhérents de l'AFORTS et du GNI, ses fondateurs qui ont choisi de se dissoudre fin 2011.

Le but de l'UNAFORIS est de valoriser les formations sociales et le travail social. L'UNAFORIS repose sur les principes d'action suivants :

  
8 rue Mayran 75009 PARIS  
Tél. 01 53 26 24 24 - Fax 01 53 26 24 19  
www.unaforis.org

- Contribuer aux politiques de formation françaises et européennes : par exemple par l'étude des besoins des territoires et des réponses à apporter, dans le cadre de qualifications reconnues.
- Développer dans le cadre de l'économie sociale, la qualité de la formation tout en répondant aux besoins, dans un rôle d'acteur de propositions et de réalisations.
- Développer la professionnalisation des personnes, dans une culture professionnelle ouverte, en coopération avec d'autres intervenants sociaux, en se basant sur l'expérience de chaque personne.
- Promouvoir les centres de formation, lieux ressources, d'animation et de recherche, dans des partenariats pluri-Institutionnels.

Pour répondre à ces enjeux, l'UNAFORIS :

- Rassemble, représente, soutient et défend ses adhérents.
- Contribue à structurer et organiser le dispositif de formation.
- Est force de proposition et contribue à la définition des politiques publiques.
- Favorise et anime des modèles de références de qualité.
- Développe, encourage l'offre de formation, par toutes les voies - formation initiale, formation continue, apprentissage, VAE - et de certification de ses adhérents.
- Promeut la recherche scientifique dans le champ social.
- Favorise le développement social et l'animation des milieux professionnels dans les territoires.
- Encourage la coopération européenne et internationale en incitant ses membres à participer.

## PREAMBULE

Considérant le partage de leurs valeurs et l'importance de l'évolution du champ du Travail social dans un contexte social et économique actuel au niveau national, européen et international, en appui sur leur complémentarité, les deux associations CEMEA et UNAFORIS décident de mettre en place entre eux des actions communes dans le cadre d'une convention de partenariat sur deux ans. Cette convention vise notamment, à travailler conjointement sur les enjeux de reconnaissance et de promotion des sphères de l'animation dont l'animation sociale et favoriser le développement social local.

## Article 1 - Finalité de la convention cadre

La convention cadre a pour objet de servir de référence au partenariat entre les parties signataires et de définir leurs axes de coopération au plan national et dans le cadre d'une déclinaison opérée au travers, des plateformes régionales de l'UNAFORIS et de leurs établissements adhérents et du réseau des associations de CEMEA.

Les CEMEA et l'UNAFORIS souhaitent unir leurs compétences et leurs capacités d'influence pour mener à bien le rapprochement des formations sociales et de l'animation au niveau national et leur mise en œuvre au niveau des territoires.

Ces coopérations concernent la formation initiale et la formation tout au long de la vie ainsi que la recherche. Les CEMEA et l'UNAFORIS partent de l'hypothèse que les formations devront évoluer, pour s'articuler entre elles, tant au niveau des passerelles entre niveaux, que des attributions d'ECTS, des contenus de formation et la place de la recherche. Ces rapprochements doivent aboutir à une nouvelle architecture des formations de professionnels du social et de l'animation, valorisante et lisible pour les étudiants, privilégiant des apprentissages croisés entre fondements théoriques et pratique de terrain (alternance intégrative).

## Article 2 - Valeurs partagées et axes de coopération

L'UNAFORIS et les CEMEA entendent affirmer les valeurs à partir desquelles les deux parties décident de conduire un partenariat.

L'alliance entre nos deux réseaux sur des finalités, des valeurs et objectifs communs autour de :

- l'animation sociale
  - de l'intervention sociale
  - plus largement de développement social local dans une visée d'Education populaire,
- formalise la volonté commune d'UNAFORIS et des CEMEA de développer des actions concrètes.

## Article 3 - Engagements des parties

L'UNAFORIS s'engage :

- A favoriser la représentation cohérente de professionnels du social et de l'animation dans les travaux et les instances notamment celle de la CPC (sociale) et des formations au niveau national.
- A identifier les enjeux communs avec les CEMEA et à conjuguer des actions choisies pour peser sur les décisions, notamment concernant l'articulation des socles communs par niveau et le renforcement des passerelles entre cursus des formations sociales et de l'animation.
- A favoriser la professionnalisation par l'alternance et les liens avec les sites qualifiants
- A travailler avec les CEMEA sur les enjeux de reconnaissance et promotion des sphères animation dont l'animation sociale.
- A encourager les collaborations entre les associations territoriales des CEMEA et les plateformes régionales de formation en intervention sociale.
- A réfléchir à développer les contributions des plateformes de l'UNAFORIS aux CEMEA, sur une logique d'alliance de sens au titre du réseau, pour développer des actions communes, en termes de formation, et plus spécifiquement des valorisations au titre :
  - o du mouvement de recherche en Education nouvelle, mouvement pédagogique,
  - o d'une association complémentaire de l'école et de ses liens avec les sphères éducation spécialisée et animation socioculturelle,
  - o d'une association nationale inscrite dans le champ de la Santé mentale,

La présente convention est tacitement reconductible à son échéance pour une nouvelle période de deux ans. Toutefois, elle devra nécessairement faire l'objet d'un bilan et de propositions éventuelles d'ajustement au cours de l'année précédant son échéance.

Toute modification substantielle du présent texte devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

## Article 6- Clause d'arbitrage

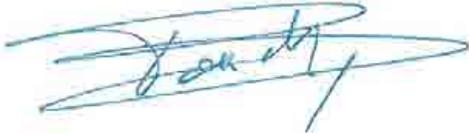
En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les deux parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable par l'intermédiaire des membres du comité de suivi.

Fait à Paris, en deux exemplaires originaux,

Le 24 mars 2015

UNAFORIS  
Pierre Gauthier

*P/o René Pouchet  
Vice-Président*



CEMEA  
Jean-Luc Gazailon



- Contribuer aux politiques de formation françaises et européennes : par exemple par l'étude des besoins des territoires et des réponses à apporter, dans le cadre de qualifications reconnues.
- Développer dans le cadre de l'économie sociale, la qualité de la formation tout en répondant aux besoins, dans un rôle d'acteur de propositions et de réalisations.
- Développer la professionnalisation des personnes, dans une culture professionnelle ouverte, en coopération avec d'autres intervenants sociaux, en se basant sur l'expérience de chaque personne.
- Promouvoir les centres de formation, lieux ressources, d'animation et de recherche, dans des partenariats pluri-institutionnels.

Pour répondre à ces enjeux, l'UNAFORIS :

- Rassemble, représente, soutient et défend ses adhérents.
- Contribue à structurer et organiser le dispositif de formation.
- Est force de proposition et contribue à la définition des politiques publiques.
- Favorise et anime des modèles de références de qualité.
- Développe, encourage l'offre de formation, par toutes les voies - formation initiale, formation continue, apprentissage, VAE - et de certification de ses adhérents.
- Promeut la recherche scientifique dans le champ social.
- Favorise le développement social et l'animation des milieux professionnels dans les territoires.
- Encourage la coopération européenne et internationale en incitant ses membres à participer.

## PREAMBULE

Considérant le partage de leurs valeurs et l'importance de l'évolution du champ du Travail social dans un contexte social et économique actuel au niveau national, européen et international, en appui sur leur complémentarité, les deux associations CEMEA et UNAFORIS décident de mettre en place entre eux des actions communes dans le cadre d'une convention de partenariat sur deux ans. Cette convention vise notamment, à travailler conjointement sur les enjeux de reconnaissance et de promotion des sphères de l'animation dont l'animation sociale et favoriser le développement social local.

## Article 1 - Finalité de la convention cadre

La convention cadre a pour objet de servir de référence au partenariat entre les parties signataires et de définir leurs axes de coopération au plan national et dans le cadre d'une déclinaison opérée au travers, des plateformes régionales de l'UNAFORIS et de leurs établissements adhérents et du réseau des associations de CEMEA.

Les CEMEA et l'UNAFORIS souhaitent unir leurs compétences et leurs capacités d'influence pour mener à bien le rapprochement des formations sociales et de l'animation au niveau national et leur mise en œuvre au niveau des territoires.

Ces coopérations concernent la formation initiale et la formation tout au long de la vie ainsi que la recherche. Les CEMEA et l'UNAFORIS partent de l'hypothèse que les formations devront évoluer, pour s'articuler entre elles, tant au niveau des passerelles entre niveaux, que des attributions d'ECTS, des contenus de formation et la place de la recherche. Ces rapprochements doivent aboutir à une nouvelle architecture des formations de professionnels du social et de l'animation, valorisante et lisible pour les étudiants, privilégiant des apprentissages croisés entre fondements théoriques et pratique de terrain (alternance intégrative).

## Article 2 - Valeurs partagées et axes de coopération

L'UNAFORIS et les CEMEA entendent affirmer les valeurs à partir desquelles les deux parties décident de conduire un partenariat.

L'alliance entre nos deux réseaux sur des finalités, des valeurs et objectifs communs autour de :

- l'animation sociale
  - de l'intervention sociale
  - plus largement de développement social local dans une visée d'Education populaire,
- formalise la volonté commune d'UNAFORIS et des CEMEA de développer des actions concrètes.

## Article 3 - Engagements des parties

L'UNAFORIS s'engage :

- A favoriser la représentation cohérente de professionnels du social et de l'animation dans les travaux et les instances notamment celle de la CPC (sociale) et des formations au niveau national.
- A identifier les enjeux communs avec les CEMEA et à conjuguer des actions choisies pour peser sur les décisions, notamment concernant l'articulation des socles communs par niveau et le renforcement des passerelles entre cursus des formations sociales et de l'animation.
- A favoriser la professionnalisation par l'alternance et les liens avec les sites qualifiants
- A travailler avec les CEMEA sur les enjeux de reconnaissance et promotion des sphères animation dont l'animation sociale.
- A encourager les collaborations entre les associations territoriales des CEMEA et les plateformes régionales de formation en intervention sociale.
- A réfléchir à développer les contributions des plateformes de l'UNAFORIS aux CEMEA, sur une logique d'alliance de sens au titre du réseau, pour développer des actions communes, en termes de formation, et plus spécifiquement des valorisations au titre :
  - o du mouvement de recherche en Education nouvelle, mouvement pédagogique,
  - o d'une association complémentaire de l'école et de ses liens avec les sphères éducation spécialisée et animation socioculturelle,
  - o d'une association nationale inscrite dans le champ de la Santé mentale,